



## Comment s'inscrire au DPC lors du CPLF 2017?

**L'inscription au CPLF ne vaut pas inscription à un programme DPC. Les 2 inscriptions sont indépendantes.**

Pour vous inscrire à un programme DPC vous devez suivre les étapes suivantes :

### **\* Si vous êtes libéral :**

- 1) Se connecter à son profil sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr)
- 2) S'inscrire au programme sélectionné :
  - Cliquer sur « Recherche Action » (dans la bande latérale gauche orange),
  - Saisir la référence du programme OGDPC (11 chiffres) puis cliquer sur « Rechercher »,
  - Cliquer ensuite sur « Détail Action de DPC »,
  - Puis cliquer sur « s'inscrire » en bas de page
- 3) Vous recevrez un mail de l'OGDPC qui confirmera votre inscription

### **\* Si vous êtes hospitalier :**

- 1) Envoyer un mail de demande d'inscription à [pneumodpc@gmail.com](mailto:pneumodpc@gmail.com) mentionnant le numéro du programme souhaité. Vous recevrez par retour de mail votre convention
- 2) Effectuer votre demande de prise en charge auprès du service des affaires médicales de votre établissement et leur faire compléter et signer la convention individuelle de prise en charge des frais de formation DPC
- 3) Après accord de votre établissement, renvoyer la convention complétée et signée par mail à [pneumodpc@gmail.com](mailto:pneumodpc@gmail.com) - Voilà vous êtes inscrits !